

**COMMUNE DE VAUX-SUR-LUNAIN
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2014**

Nombre de membres en exercice	11	Date de convocation	20 octobre 2014
Présents	9	Date d'Affichage	20 octobre 2014
Votants	9		
Absents	2		

L'an deux mille quatorze et le 13 novembre 2014 à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Patrick BOUSSER, Maire.

Etaient présents :

MM : P. BOUSSER, V. CHIANESE, M.H FONSECA ; M. GRAO ; J.C JOFFARD ; C. LAUMAILLE ; P.LELU ; L. PRIEUX ; G. SIOT formant la majorité des membres en exercice.

Absent : J.C. DUPAYS, V.FONTANA

Madame Christiane LAUMAILLE est élue secrétaire de séance.

TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient pour la commune de déterminer son taux de Taxe d'Aménagement qui sera valable à compter du 1er janvier 2015. Tous les ans ce taux pourra être révisé avant le 30 novembre pour une application au 1er janvier de l'année suivante ou être reconduit de plein droit.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » de 2010 et notamment son article 25,

Vu l'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29/12/2010, Loi de Finances rectificative de 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

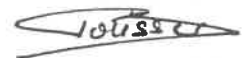
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Considérant que la commune est dotée d'un Plan d'occupation des Sols,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

- DECIDE d'instituer, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 % ,
- DIT que cette délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Vaux-sur-Lunain le 13/11/2014



Délibération exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le 17/11/2014

Et sa publication le 17/11/2014